

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE STATUTAIRE TENUE LE 21 JANVIER 2010

Procès-verbal de la séance statutaire du jeudi, 21 janvier 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers:

Roger Dion	Daniel Blais
Hélène Pelchat	Guylaine Blais
Éric Blanchette	Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités:

1. Adoption des prévisions budgétaires 2010 ;
2. Adoption du programme triennal des immobilisations ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

2010-01-28

1. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal obligent les municipalités à préparer et à adopter un budget pour le prochain exercice financier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore prévoit effectuer des dépenses équivalentes aux revenus pour l'année 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2010:

REVENUS

Taxes générales	2 563 663 \$
Paiement tenant lieu de taxes	35 588 \$
Autres revenus	211 236 \$
Transferts	125 125 \$
Amortissement	397 949 \$
Affectations	228 437 \$

TOTAL DES REVENUS

3 561 998 \$

CHARGES

Administration générale	510 426 \$
Sécurité publique	530 875 \$
Transport	830 514 \$

Hygiène du milieu	515 941 \$
Santé et bien-être	17 451 \$
Aménagement, urbanisme et développement	114 076 \$
Loisirs et culture	203 995 \$
Frais de financement	131 079 \$
Financement	198 410 \$
Fonds de roulement	25 231 \$
Immobilisations	484 000 \$

TOTAL DES CHARGES

3 561 998 \$

Adoptée

2010-01-29

2. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 953.1 du Code municipal obligent les municipalités à adopter un programme triennal des immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;

ATTENDU QUE le programme doit être divisé en phases annuelles et qu'il doit être détaillé pour la période qui lui est coïncidente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le programme triennal des immobilisations suivant pour les années 2010, 2011 et 2012 :

2010

Asphalte mécanisé	300 000 \$
Route Maranda - rechargement ou asphalte recyclé	20 000 \$
Glissières	18 000 \$
Route Coulombe - ponceau	45 000 \$
Route Larose - ponceau	8 000 \$
Étang aéré - étude	20 000 \$
Carrefour Kennedy/Coulombe - étude	10 000 \$
Parc industriel - rechargement ou asphalte recyclé	40 000 \$
Salle municipale - fenêtres	23 000 \$
	<u>484 000 \$</u>

2011

Asphalte mécanisé	1 375 000 \$
Rang de la Grande-Ligne ouest - ponceau (et CA)	75 000 \$
Rue Sainte-Geneviève sud - ponceau	5 000 \$
Route Haman - rechargement ou asphalte recyclé	100 000 \$
Route Larose sud - rechargement ou asphalte recyclé	150 000 \$
Rues Parc industriel - rechargement ou asphalte recyclé	175 000 \$
Aménagements des parcs	175 000 \$
Salle Amicale - fenêtres, portes, plancher, etc.	160 000 \$
Caserne incendie - recouvrement extérieur et agrandissement	225 000 \$
Camion citerne – acquisition	260 000 \$
Parc industriel - protection incendie	110 000 \$
Carrefour Kennedy/Coulombe – assainissement	2 200 000 \$
Étang aéré - construction	1 100 000 \$
Bibliothèque/salle multifonctionnelle – construction	1 300 000 \$
Route Coulombe - aménagement	500 000 \$
Route du Vieux-Moulin - aménagement	100 000 \$

Point d'eau Couture et Point d'eau Parent - borne sèche et barrage pour point d'eau Couture	<u>80 000 \$</u>
	<u>8 090 000 \$</u>

2012

Asphalte mécanisé	655 000 \$
Route Larose nord - rechargement ou asphalte recyclé	150 000 \$
Camion d'unité d'urgence - acquisition	<u>249 000 \$</u>
	<u>1 054 000 \$</u>

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse aux questions relatives au budget, entre autres concernant le transport, le conseil fournit les explications nécessaires.

2010-01-30

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 25.

Adopté ce _____ 2010.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
